

CLÉ N°1

COMPRENDRE LE CYCLE DU PUCERON POUR MIEUX INTERVENIR

POURQUOI ? Agir au bon moment permet d'optimiser l'efficacité des interventions et de limiter les infestations.

Identifier les phases clés où le puceron est vulnérable :

- **À l'automne** : cibler les **femelles aptères juvéniles**
- **En sortie d'hiver** : intervenir sur les **fondatrices juvéniles** après l'éclosion des œufs d'hiver
- **Début de printemps (préfloraison et floraison)** : Agir sur la **1ère génération de vivipares**

CLÉ N°2

MAXIMISER LA PROTECTION GRÂCE À TOUS LES OUTILS DISPONIBLES

POURQUOI ? Une approche combinée améliore la maîtrise des pucerons tout en limitant les résistances.

Mettre en oeuvre :

- **Les bons indicateurs pour piloter sa stratégie** :
 - **Un piégeage d'automne** pour évaluer la présence des pucerons
 - **Des observations terrain en sortie d'hiver** pour estimer les populations après l'éclosion des œufs
 - **Des outils d'aide à la décision** croisés avec les observations terrain
- **Préserver les auxiliaires pour une lutte durable** :
 - Sélectionner des **produits compatibles avec la faune utile**

4 Clés

POUR RÉUSSIR VOTRE LUTTE CONTRE LE PUCERON DU POMMIER



Par Johanna SIGEL
Chef Marché V.A.M., experte en Arbo

Pour toute information, contactez votre distributeur

CLÉ N°3

ADAPTER LES PRODUITS AUX STADES PHÉNOLOGIQUES

POURQUOI ? Chaque période nécessite un mode d'action spécifique pour une efficacité optimale.



Période	Mode d'action privilégié
Automne	Produits de contact (faible enroulement des feuilles)
Sortie d'hiver	Produits de contact (peu de végétation, bonne exposition)
Début printemps	Produits de contact (stade préfloraison et floraison)
Post-floraison	Produits systémiques (cibler les foyers dans les feuilles enroulées)

CLÉ N°4

FAIRE DE FLIPPER VOTRE PARTENAIRE ANTI PUCERONS

POURQUOI CHOISIR FLIPPER ?

- **Efficace en programme de l'automne à la floraison** pour une couverture maximisée du cycle du puceron.
- **Sélectif des auxiliaires et des abeilles** : préserve l'équilibre du verger pour optimiser tous les leviers disponibles à la lutte contre le puceron.
- **Sans résistance connue** : une alternative précieuse face à la réduction des solutions disponibles.



- **Compatible en mélange** : s'intègre facilement dans les programmes de protection.
- **Avec un profil sans LMR & DAR court** : idéal pour intervenir en toutes saisons.

FLIPPER est utilisable sur les 3 phases clés de sensibilité du puceron

- **Dès l'automne** : efficace et sélectif sur variétés récoltées et non récoltées
- **En sortie d'hiver** : efficace sur les fondatrices au stade juvénile tout en préservant la faune auxiliaire
- **Au début de printemps en pré floraison et durant la floraison** : continue de préserver la faune auxiliaire et les abeilles sans risque de russet

Adoptez une approche raisonnée, des outils adaptés et FLIPPER® pour sécuriser la lutte contre les pucerons tout au long du cycle !

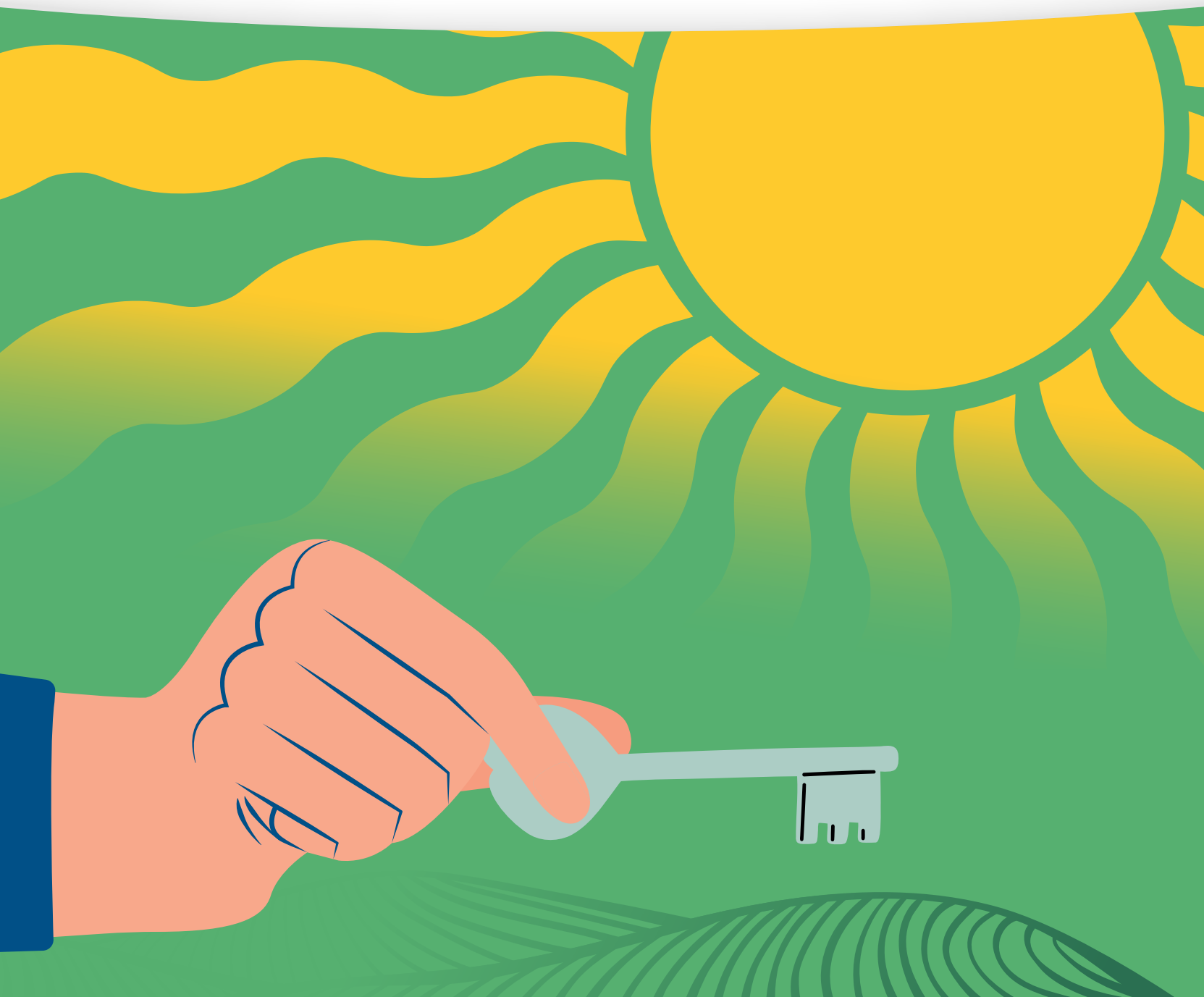


DE SANGOSSE

Leader Français des BioSolutions

Les clés de la réussite par DE SANGOSSE

Suivez-nous    



FLIPPER® - AMM n° 21 60527 - Sels de potassium d'acides gras (C8-C18) - 479,8 g/l - © Marque déposée et détenteur de l'AMM : Alpha Biopesticides Limited P261: Éviter de respirer les aérosols. P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P280: Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux. P304+P340: En cas d'inhalation : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P403+P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P501: Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/nationales. EUH401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau, pour les usages sur tomate plein champ. SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité, d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau, pour les usages sur « tabac » et « melon ». DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 9 366 378 euros - 300 1 63 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire FR 57300163896, Bonnel - CS 10005 - 47480 Pont-du-Casse (France) - Tél. 05 53 69 36 30 - Fax 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. Edition JANVIER 2023. Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site www.desangosse.fr - Crédit photos DE SANGOSSE / Shutterstock. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations.

Irritation cutanée (catégorie 2), Irritation oculaire (catégorie 2), Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique (catégorie 3), Danger pour le milieu aquatique - toxicité chronique (catégorie 3)

ATTENTION

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations.

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**